

219C0516
FR0000125007-FS0262

22 mars 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
(Euronext Paris)

Rectificatif à D&I 219C0509 du 21 mars 2019

Par courrier reçu le 22 mars 2019, la société Wendel SE¹ (89 rue Taitbout, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 mars 2019, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Eufor SAS qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN et détenir directement et indirectement 19 148 412 actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN représentant 28 660 425 droits de vote, soit 3,50% du capital et 4,71% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|------------------------|-------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| Eufor SAS | 9 512 013 | 1,74 | 19 024 026 | 3,12 |
| Wendel SE | 9 636 399 | 1,76 | 9 636 399 | 1,58 |
| Total Wendel SE | 19 148 412 | 3,50 | 28 660 425 | 4,71 |

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 15 mars 2019, au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, 9 636 399 actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) résultant de la détention de 9 619 085 options d'acquisition d'actions de la société COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN donnant droit à 9 636 399 actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN (sous réserve d'ajustements) exerçables jusqu'au 19 juin 2019, au prix de 51,98 € par option.

Cette acquisition a été effectuée en vue de couvrir l'engagement pour Wendel SE de livrer des actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN dans le cadre de l'émission par Wendel SE, le 12 mai 2016, d'obligations échangeables en actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN.

¹ Contrôlée par Wendel-Participations SE.

² Sur la base d'un capital de 546 585 004 actions représentant 608 871 474 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.